



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION ♦ ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО ♦ ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**

II-Plateaux ENA, Avenue Boga Doudou, Immeuble ICCO, 06 BP 1166 Abidjan 06, Côte d'Ivoire.
Telephone : +225 2722514950 / 51, Fax : +225 2722514979, Website www.icco.org, E-mail : info@icco.org

**PRECISIONS RELATIVES A LA SOUMISSION DES OFFRES DANS LE CADRE DE LA SELECTION
D'UN CABINET D'AUDIT POUR L'AUDIT DES COMPTES DE L'ICCO AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à ceux actuellement en vigueur à l'ICCO et concernent autant la compétence des cabinets que la diversité des pays dont proviennent les offres desdits cabinets.

L'ICCO se réserve le droit de ne contacter, le cas échéant, que les cabinets retenus sur la liste restreinte, et ce, sans obligation de justification auprès de ceux dont les dossiers n'auront pas été retenus.

Sous peine d'être considérés comme nuls, les dossiers de candidature devront être fournis en cinq (5) exemplaires sous plis fermés, eux-mêmes rangés dans une enveloppe sur laquelle est indiquée la mention :

A Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation internationale du cacao

Chaque dossier sera présenté en quatre (4) parties distinctes :

1. Une lettre de soumission adressée au Directeur exécutif de l'Organisation internationale du cacao ;
2. Une offre administrative qui devra comprendre une présentation du cabinet (raison sociale, adresse géographique, téléphone, fax, e-mail, nom du responsable et adresse, domaine d'activité, statut juridique) et des documents administratifs prouvant l'existence légale du cabinet (registre de commerce, fiche de déclaration fiscale d'existence (pour les entreprises de moins de 18 mois), attestation de régularité fiscale) ;
3. Une offre technique qui devra inclure des informations sur la capacité et l'expérience démontrant que les animateurs du cabinet en charge de l'audit de l'ICCO sont qualifiés pour les prestations demandées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.) ;
4. Une offre financière qui devra comporter le montant total des honoraires demandés pour la mission (en Euros ou en Francs CFA).

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être déposés en mains propres, **sans frais de dossier**, au siège de l'ICCO, au Secrétariat du Directeur exécutif, à l'adresse ci-dessous mentionnée, au plus tard le **18 octobre 2024 à 14h00 GMT**.

Organisation Internationale du Cacao

À l'attention de : Monsieur le Directeur Exécutif
Immeuble ICCO, 2-Plateaux Vallon-ENA, Avenue Boga Doudou
06 BP 1166 ABIDJAN 06, Côte d'Ivoire

Les dossiers de manifestation d'intérêt ainsi que toute requête pour information complémentaire peuvent également être envoyés à l'adresse suivante : auditandrevision@icco.org

Le choix final du cabinet retenu sera rendu public en octobre 2024, après approbation par le Conseil international du cacao.